

Grand succès pour la chaîne humaine le 11 mai

Cette chaîne humaine de 25 km entourant la ZAD a regroupé 40 000 manifestants selon les organisateurs. C'est un rapport de force qui va être précieux, car le PS (et la droite) est prêt à utiliser la moindre faiblesse...

Pour lire le reportage de France Inter, [cliquer ici](#)

Pour voir les photos de la chaîne humaine, [cliquer ici](#). Vous pouvez, par exemple actionner le diaporama.

Un portrait intéressant paru dans Ouest-France le 11 mai

Ces exploitants agricoles qui refusent de quitter Notre-Dame-des-Landes

Onze exploitants agricoles ont dit non aux propositions du constructeur de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Rencontre avec Sylvie et Marcel Thébault. Pour lire l'article, [cliquer ici](#)



Le 9 mai : Ségolène Royal envoie une pique à JM Ayrault

Selon Europe 1, dans son dernier livre, Ségolène envoie une pique claire au Premier Ministre : elle compare (p.210) le projet de construction de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, cher à l'ancien maire de Nantes malgré l'opposition de nombreux riverains, à son combat pour le marais Poitevin, qu'elle a sauvé, aux dépens d'un projet de construction d'autoroute...

Le 20 avril : Retrait des forces de police de la zone de NDDL

La Préfecture a annoncé le retrait du dispositif exceptionnel de police dans la zone de NDDL. Cette annonce intervient après une concertation avec toutes les parties durant la semaine (partisans et opposants au projet) et est présentée comme une volonté d'apaisement pour mettre en œuvre les recommandations des trois commissions "du dialogue". La condition étant, bien entendu, que la liberté de circulation ne soit pas entravée.

C'est à l'évidence une bonne nouvelle. Ainsi, on pourra sans doute éviter les provocations et les heurts qui ont eu lieu lundi dernier. Voici le communiqué de Europe Ecologie-Les Verts :

Retrait du dispositif policier à NDDL : une bonne nouvelle

La préfecture de Loire-Atlantique a annoncé ce samedi 20 avril la fin du dispositif policier exceptionnel mis en place aux abords de la zone du projet de nouvel aéroport à Notre-Dame des Landes. Europe Ecologie Les Verts salue ce signe d'apaisement donné par les pouvoirs publics, tout en réaffirmant son opposition au projet d'aéroport.

Cette "nouvelle configuration" de la présence des forces de l'ordre est évidemment une bonne nouvelle, estime EELV : pour la mobilisation sur place et plus globalement pour le débat démocratique qu'a accepté le gouvernement notamment via la Commission de Dialogue.

Après la remise des différents rapports des 3 commissions le 9 avril, il était en effet important que le gouvernement sache donner des signes d'apaisement suite aux heurts et violences qui ont eu lieu ces derniers mois, et encore tout récemment.

Souhaitant que la logique de retrait du dispositif policier soit pérennisée, et réaffirmant naturellement son opposition déterminée à la création d'un aéroport à Notre-Dame des Landes, EELV estime qu'un climat de sérénité, dans la durée, est nécessaire à la réalisation des études et au suivi des recommandations prescrites par les différents rapports."

Ceci dit, on peut s'interroger sur les motivations réelles de cette décision. A mon point de vue, elles peuvent être de deux ordres (sans exhaustivité) :

■ Avec l'agitation contre le mariage pour tous et les provocations et agressions des mouvances d'extrême droite et des intégristes catholiques, le pouvoir n'a pas besoin d'un

autre front de lutte (et d'éparpiller ses forces de police). Un combat à la fois suffit !

■ A l'évidence, les travaux pour l'aéroport ne sont pas prêts de commencer (s'ils commencent un jour) : les conclusions des trois commissions, la pression de la Commission européenne et la menace de rupture d'alliance avec EELV pour les municipales, alors que le gouvernement est en difficulté face à l'opinion publique, conseillent un retrait prudent. De plus, en laissant la sécurité à la responsabilité des opposants officiels (alors que des dissensions sont apparues en début de semaine), le pouvoir peut éventuellement tabler sur un pourrissement interne au mouvement...

■ ...

Le 17 avril : Le CNPN estime qu'il faudra au moins 2 ans pour reprendre les études sur NDDL

Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a été créé par le ministère de l'écologie pour donner son avis sur tous les projets qui touchent les espèces sauvages et les espaces naturels.

Il vient de reprendre à son compte les 12 réserves majeures du collège d'experts scientifiques sur le projet de NDDL.

Le CNPN recommande des inventaires complémentaires des espèces "sur au moins deux années" et relève "le manque de justifications et l'inopérance de la méthode".

Mal barré, ce projet ! On vous le dit : mal barré !..

Pour lire l'article de "Naturalistes en lutte" et le rapport du CNPN, [cliquer ici](#)

Le 14 avril, opération semilles sur la ZAD réussie ; le 15, affrontements avec la police

Vaste opération de printemps, pour les opposants au futur aéroport, depuis la Pâquelais et les Ardinières, des cortèges paysans armés de bûches, de graines et de ferveur militante convergent vers la ZAD pour la "semer".



Affrontements le lundi 15 avril : lire ci-dessous le communiqué de presse de l'ACIPA.

"L'opération "Sème ta ZAD" fut une belle réussite malgré les conditions climatiques, avec une ambiance conviviale et familiale, témoignage d'une réelle complicité entre les divers mouvements de la lutte contre le projet d'aéroport. Les gardes mobiles s'étaient retirés des carrefours des Ardillères et du chemin de Suez, dit la Saulce, permettant le bon déroulement de cette manifestation d'installation de projets paysans.

La journée fut paisible et la circulation fluide.

Les forces de police sont revenues aux Ardillères et au carrefour de Suez. En ce dernier lieu, des affrontements ont dégénéré dans une violence réciproque, ce que nous déplorons. L'ACIPA et l'ADECA regrettent que des tranchées aient été creusées sur la seule route encore utilisable normalement, offrant un prétexte à l'affrontement et entraînant l'escalade de la violence de part et d'autre. Elles déplorent la présence policière à ces deux carrefours et n'en comprennent pas la raison, puisque suite aux conclusions des différentes commissions, les travaux seront inévitablement retardés de plusieurs mois. Elles réaffirment leur soutien aux actions créatives de projets porteurs d'avenir pour de nombreux habitant-e-s et paysan-ne-s sur la ZAD, dans un climat de dialogue et de partage entre tous les opposants."

Le 13 avril : un Ayraultport mal parti...

Contrairement à ce que les médias mettent en avant (Jean Marc Ayrault reste très attaché au projet de NDDL), il y avait aujourd'hui remise de **trois rapports** (et pas un seul) :

■ celui de la commission agriculture, qui conteste la trop grande superficie du projet ;

■ celui de la 'commission du dialogue' qui, au-delà des amabilités (le Président n'a "aucun doute" sur la pertinence du projet), souligne un nombre important d'incohérence du projet :

dimensionnement de l'aérogare, des dessertes ferroviaires, impact agricole et emprise foncière. Mais surtout il conteste la principale justification du projet : non, la piste de Nantes-

Atlantique n'est pas prête d'être saturée (c'est le bâtiment de l'aérogare qui le sera) ; et il demande de ré-étudier les possibilités offertes par l'actuelle installation (remise à plat du plan d'exposition au bruit, étude des possibilités d'une piste transversale, ...) ;

■ et surtout celui de la commission scientifique qui **invalide la méthode proposée par Vinci** pour compenser la destruction d'énormes zones humides :

"Après analyse des principes de cette méthode et des résultats de son application à Notre - Dame-des-Landes, le collège d'experts considère que cette méthode ne peut pas être validée en l'état, et émet les réserves suivantes :

Sur les principes de la méthode :

- *la non adéquation de la méthode de compensation avec la disposition 8B-2 du SDAGE (Schéma Directeur de gestion des eaux) du bassin Loire - Bretagne, et son excessive complexité, la rendant peu intelligible par les citoyens ;*
- *l'absence de prise en compte adéquate du risque d'échec des mesures de compensation proposées et de la durée nécessaire à la récréation ou à la restauration effective des fonctions impactées ;*
- *le choix et le calcul des coefficients de compensation non suffisamment justifiés ;*
- *l'incertitude sur les possibilités d'évaluer la mise en œuvre effective des mesures de compensation proposées .*

Sur son application à Notre-Dame-des-Landes :

- *une caractérisation initiale insuffisante de la biodiversité ;*
- *une analyse insuffisante du fonctionnement hydrologique quantitatif, avec une surestimation de la fonction soutien d'étiage et une sous - estimation de la fonction ralentissement des crues ;*
- *une analyse non pertinente de la qualité des eaux ;*
- *une insuffisance d'engagement formel des maîtres d'ouvrage quant à l'obligation de résultat ;*
- *une absence de méthode explicite de suivi à long terme des mesures de compensation ;*
- *une grande difficulté d'appréciation et de fortes incertitudes sur la faisabilité des mesures de génie écologique proposées."*

Le collège d'experts estime que ces réserves devraient être levées pour que le projet puisse être poursuivi.

Dans ces conditions, comment le gouvernement pourra-t-il répondre (dans une semaine) aux interrogations de la Commission européenne sur le respect des réglementations sur les zones humides et la protection des espèces ???

Pour lire le communiqué de Europe Ecologie Les Verts, [cliquer ici](#).

Pour lire les rapports, [cliquer ici](#)

Le 7 avril : le point sur ce dossier par Médiapart

Avant la remise des conclusions de la 'Commission du dialogue' en milieu de semaine prochaine, Médiapart fait le point sur ce dossier : "*Le chantier de Notre-Dame-des-Landes ressemble de plus en plus à une impasse politique pour le gouvernement.*" estime ce média. A lire et à suivre... Pour lire l'article, [cliquer ici](#).

Le 30 mars : Tourner 7 fois le stylo dans la bouche ...

La « commission du dialogue » demande un délai supplémentaire (2 semaines) pour rédiger son rapport. On comprend son problème : il va falloir ciseler chaque phrase et peser chaque terme...

Par ailleurs, le WWF (une des premières organisations mondiales de protection de l'environnement) prend nettement position sur l'aéroport de NDDL : "*L'importance de la biodiversité du site a été sous-estimée*" estime WWF qui demande des études complémentaires et un inventaire complet, faune et flore, sur l'ensemble des saisons. WWF réclame aussi une étude complète sur les fonctionnalités hydrologiques du site et les compensations environnementales au titre de la loi sur l'eau.

Pendant ce temps, le tribunal de Saint-Nazaire ordonne à tour de bras les expulsions des différents sites occupés par les opposants, dont les paysans de la ferme de Bellevue.

Conséquence : les paysans sont sur le pied de guerre (avec tracteurs et engins agricoles) et les comités de soutien, dans chaque région et chaque département, se tiennent prêts à

réagir à tout coup de force.

Sans compter la commission européenne qui demande des explications au gouvernement français, ...

On voit donc que le gouvernement est aujourd'hui au pied du mur : va-t-il continuer à se mettre à dos ceux qui ont contribué à son élection ???...

Le 22 mars : réunion de la Commission européenne des pétitions au sujet de NDDL

Cette réunion a eu lieu mercredi dernier. Pour voir des extraits de cette réunion, [cliquer ici](#). Les conclusions des débats : La représentante de la direction générale de l'Environnement de la Commission européenne (qui s'est auto-saisie du dossier) a estimé "prématuré" de donner son appréciation. Au nom du "droit à la défense", **elle veut entendre l'Etat français**. Mais, dans les arguments soulevés, elle a relevé des points "*qui rejoignent*" l'analyse de la Commission européenne sur l'étude d'impact, et la protection des espèces et habitats. Fait nouveau, elle a exprimé sa volonté d'associer ses collègues de la direction de la Concurrence afin de regarder la mécanique des aides de l'Etat français au projet. Pour voir le compte-rendu de l'audition, [cliquer ici](#)

Communiqué de l'ACIPA et du CéDpa : *L'ACIPA et le CéDpa se réjouissent des conclusions de la commission des pétitions qui les a auditionnés mercredi 20 mars. La Direction Générale Environnement de la commission européenne a confirmé être en attente des réponses de l'Etat français, étrangement absent, et étudie désormais le dossier avec la Direction Générale de la Concurrence. Le fait que deux directions travaillent désormais conjointement montre la pertinence de nos questions depuis des années : sur le montage financier du contrat, sur le flou du financement de la piste qui resterait pour Airbus, sur le respect des lois européenne et française sur l'eau, les zones humides et les espèces protégées, les porteurs de projet vont devoir s'expliquer, non plus devant des opposants qu'ils méprisent mais devant l'Europe. Et les discours incantatoires sur le développement ou le désenclavement de l'Ouest ne suffiront plus.*

Le 18 mars : "Notre-Dame des Landes, un projet illégal" selon le député européen Yannick Jadot

"*S'il devait aboutir, ce projet d'aéroport serait contraire au droit européen*", plaide Yannick Jadot qui avance les réglementations environnementales sur l'eau, la protection des oiseaux ou encore de l'habitat.

Pour lui, le veto de l'Europe serait la meilleure solution. "*Et le Premier ministre français sortirait la tête haute s'il prenait la décision de mettre fin à ce projet si contestable.*" Pour lire l'article de Ouest-France, [cliquer ici](#)

Le 15 mars : "Notre-Dame-Des-Landes ne se fera pas !" . C'est ce que Thomas Legrand a affirmé ce matin à 7h45 dans son édito politique à France-Inter.

Il explique que le Président de la "commission du dialogue" s'apprête à préconiser de nouvelles études, car les arguments des pro et des anti NDDL ne sont pas convaincants.

"*C'est exactement ce qu'il convient de rendre comme avis quand on veut signifier au pouvoir politique que le mieux serait d'arrêter les frais.*" De plus Thomas Legrand souligne que les règles européennes en matière de zones humides semblent impossibles à respecter à NDDL et que les mobilisations contre ce projet à travers toute la France commence à poser problème aux socialistes. Il semble que Maignon envisage 'un nouveau calendrier' pour une décision politique. "*c'est un peu comme quand un couple commence à se dire qu'il faut prendre du champ, du recul, s'accorder du temps... généralement ça veut dire que c'est mal barré!*"

Pour lire le texte de l'édito, [cliquer ici](#)

Tw eet de Christophe Clergeau le 16 mars : Christophe Clergeau @clergeau : F. Legrand sur @franceinter annonce l'abandon du projet de #Nddl. Il rendra des comptes qd le contraire sera annoncé dans qq jours. #manip 11:47 PM Mar 14th
Est-ce une menace ??...

Le 13 mars : l'ACIPA publie une fiche technique sur la valeur écologique du site : Dans une fiche détaillée, l'ACIPA (qui a reçu l'aide de "naturalistes en lutte") rend compte des caractéristiques écologiques du site de NDDL. Situé sur deux têtes de bassin versant (de la Vilaine et de l'Erdre), ce territoire est constitué à 98% de zones humides et comprend une densité remarquable de marres, du ruisseaux et de haies. Il joue donc un rôle important tant du point de vue de la gestion des eaux que de la biodiversité **Pour lire la fiche, [cliquer ici](#)**

Or c'est précisément de telles zones humides que la loi sur l'eau, et encore plus la loi Grenelle 2, demande d'inventorier, d'inclure dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour les protéger.

Sur ce thème, les "Naturalistes en lutte" ont écrit une lettre ouverte, très détaillée des points de vue juridique et scientifique, aux autorités de l'Etat pour dénoncer l'extrême faiblesse des analyses et des "mesures compensatoires" proposées par Vinci. **Pour lire ce courrier, [cliquer ici](#).**

Le 10 mars : "Le médiateur doute de la pertinence du projet", selon le Télégramme

Le président de la commission du dialogue de Notre-Dame-des-Landes exprime son scepticisme quant à la pertinence du projet d'aéroport. Il rendra un rapport au gouvernement dans trois semaines.

"Tout dossier qui attend une trentaine d'années perd beaucoup de ses possibilités de conviction", a relevé le médiateur Claude Chéreau, d'après Le Monde. "Les arguments justifiant sa construction ont beaucoup varié dans le temps. Certains datent, d'autres sont devenus moins prioritaires".

Selon lui, les bienfaits en termes d'économie et de création d'emplois paraissent discutables. En revanche, Claude Chéreau ne s'est pas laissé convaincre par l'argument écologique des opposants : "Sur la richesse de la biodiversité, je ne suis pas certain que Notre-Dame-des-Landes soit une rareté, comparée à la réserve naturelle du lac de Grand-Lieu".

Le médiateur remettra ses conclusions au Premier ministre dans trois semaines. "Notre rapport présentera les inconvénients et les avantages du futur aéroport, et ce sera au gouvernement de décider", précise-t-il.

Matignon ne semble pas pressé : "Soit les travaux peuvent commencer après l'été par exemple, soit le rapport nous dit que le projet n'est pas prêt et nous prendrons le temps nécessaire".

Le 8 mars : confirmation ; l'Europe veut aller vite sur le dossier NDDL

"Les parlementaires veulent aller vite, il y a urgence.", dit Sandrine Bélier, députée européenne écologiste. Les députés de la 'commission des pétitions' commencent à entendre les plaignants, mais aussi les défenseurs du projet.

En parallèle, la Commission européenne s'est auto-saisie du dossier, et dans une étape précontentieuse, a demandé des explications que la France doit fournir avant la mi-avril.

Pour lire l'article sur maville.com, [cliquer ici](#)

Le 6 mars 2013 : La lettre du Préfet dont on rêve....

Le Préfet de Midi-Pyrénées vient d'écrire un courrier pour expliquer que le projet de transfert de l'aéroport de Toulouse est abandonné. On peut rêver d'une lettre du même genre de la part du Préfet des pays de la Loire... Pour lire ce rêve (en vert) de lettre, [cliquer ici](#)

Le 5 mars 2013 : Dominique Voynet interviendra le mercredi 6 mars devant la 'commission du dialogue'

Suite à sa mise en cause sur sa supposée position pro-NDDL lorsqu'elle était Ministre, Dominique Voynet interviendra mercredi, ainsi qu'une délégation d'élu.e.s régionaux des pays de la Loire et de la Bretagne.

Dans un courrier à Jacques Auxiette en novembre dernier, elle avait déjà précisé : *"Pourquoi a-t-il fallu que tu exhumes, sorties du contexte, des phrases du siècle dernier pour (tenter de) disqualifier ceux qui, aujourd'hui et dans un contexte économique, social et énergétique radicalement différent, tentent d'alerter sur l'inutilité de ce projet conçu à une époque où ni toi, ni moi n'avions l'âge de voter ?"*, l'interrogeait-elle. Concluant : *"Depuis, le monde a bien changé. Les mesures de régulation du trafic aérien ont été radicalement améliorées, au point qu'un trafic bien supérieur à celui de Nantes peut être traité en toute sécurité, sur une seule piste [...]"*

Intervention des "grands élus" auprès de la Commission du dialogue

Le journal nous rapporte qu'une dizaine de « grands élus » des Pays de Loire et de Bretagne (dont une seule femme, selon la photo) ont été reçus par la "commission du dialogue" le mardi 26 février. Ils ont pu réaffirmer leur « *détermination* » à réaliser l'aéroport de Notre Dame des Landes. A cette occasion, Ces élus ont évoqué l'époque où « *les écologistes étaient favorables à NDDL* », en citant Dominique Voynet et la date de 2007.

Pour ma part, je suis en mesure d'apporter un témoignage contradictoire. C'est vrai qu'au début des années 2000, nous avons eu un débat au sein du Conseil National Interrégional (CNIR) des Verts (avec Dominique Voynet qui était Ministre) au sujet d'une alternative éventuelle à un troisième aéroport parisien, par un relai de quelques aéroports régionaux. Mais nous avons été un certain nombre d'élus locaux, qui suivaient cette question, à démontrer que le projet de NDDL ne répondait en aucune façon à cette problématique : il s'agissait d'un simple déplacement (inutile) de l'aéroport existant. Depuis cette époque, la position des Verts (et de Dominique Voynet) est clairement une opposition à NDDL. Et cela date précisément du **15 juin 2003** (motion adoptée par le CNIR à la quasi unanimité). Les faits confirment aujourd'hui que nous avons raison : Les pistes prévues à NDDL ne sont pas plus longues qu'à Nantes Atlantique et interdisent une exploitation régulière des gros porteurs (tel le A380) qui sont de plus en plus utilisés pour les vols intercontinentaux (pour des raisons d'économie de carburant). Et Vinci le reconnaît. Car, ce n'est pas l'aérogare qui crée la demande. Décidément, nos « grands élus » doivent être en panne d'arguments, pour faire preuve d'autant de mauvaise foi !

Le 28 février : le tribunal d'instance de Saint Nazaire ordonne l'expulsion de la ferme de Bellevue

Le verdict est tombé ce matin : le Tribunal d'instance de Saint-Nazaire a ordonné l'expulsion immédiate des occupants de la ferme de Bellevue, sommés de quitter les lieux sous peine d'une amende de 50 euros par occupants et par jours de retard à compter de cette ordonnance. Une amende de 1000 € devra être versée à AGO.

Les responsables EELV expliquent : « *Nous craignons que dès le départ des occupants, la ferme ne soit détruite dans l'optique de rendre la situation irréversible ; cette occupation est donc légitime* » ; « *Une intervention policière avant les conclusions de la Commission de dialogue et alors que Bruxelles vient de saisir la France en procédure précontentieuse pour non-respect de la législation européenne, serait clairement en contradiction avec la volonté d'apaisement affichée* ».

Les écologistes espèrent que la raison l'emportera sur toute autre considération qui fragiliserait la démarche de concertation engagée.

Pour sa part, l'ACIPA lance un appel à mobilisation immédiate à Bellevue.

Le 21 février : les journalistes de france bleue loire océan protestent contre les spots publicitaires en faveur de NDDL

Dans le cadre de sa campagne publicitaire (300 000€), le syndicat mixte pour l'aéroport a acheté des spots publicitaires qui doivent passer pendant une semaine à partir de vendredi sur *france bleue loire océan*.

Résultat : les journalistes sont "en colère contre cette campagne de publicité qui va porter atteinte à l'image de la station" (...) "depuis le début du dossier Notre-Dame des Landes, l'ensemble de la rédaction fait très attention à ne pas prendre parti et à être le plus objective possible." La rédaction a demandé à la direction de France Bleu et à celle de Radio France de ne pas honorer le contrat.

Réponse du PDG de Radio France, Jean-Luc Hesse : "Je comprends les difficultés, et c'est un euphémisme, que ce message pourrait entrainer dans votre travail quotidien. Cela dit vous comprendrez également j'en suis sûr, qu'il existe des règles très strictes concernant notamment la notion de "refus de vente".

Ainsi, la solution "bancale" pour reprendre les mots d'un cadre de Radio France, qui a été trouvée est d'encadrer le message par un avertissement. Les auditeurs entendront donc une douce voix leur dire que le message de l'aéroport Notre-Dame des Landes est un message "à caractère commercial".

Pour lire l'article de *Arrêt sur images*, [cliquer ici](#)

Voir aussi les inquiétudes des journalistes de *France 3 Pays de la Loire*, selon le *Canard Enchaîné* : [cliquer ici](#)

Le 19 février : bonnes nouvelles de Bruxelles

Sandrine Bélier, députée européenne EELV, accompagnée de représentants des associations qui s'opposent au projet de NDDL, a rencontré à Bruxelles, la Direction générale de l'Environnement de la Commission européenne afin de faire un point sur l'avancée de l'instruction du dossier Notre-Dame-des-Landes.

Selon Sandrine Bélier, "La Commission européenne a commencé à instruire le dossier et saisi l'Etat français en procédure précontentieuse : c'est la bonne nouvelle.(...) La France dispose de dix semaines pour répondre aux interrogations de la Commission européenne. (...)". Pour lire le communiqué de presse, [cliquer ici](#)



Le 17 février 2013 : "Détachez vos ceintures"

Un recueil de Bandes Dessinées sur NDDL vient d'être édité aux éditions du Kyste. Pour vous donner l'envie de l'acheter, voici deux dessins extraits de cet ouvrage.

Vous pouvez commander cette BD par internet : [Cliquer ici](#)

Pour consulter la liste des librairies qui le diffusent, [cliquer ici](#)

Les bénéfices seront versés à l'ACIPA.



Le 12 février : les manifestant.e.s se mettent à nu

Mardi dernier deux opposants à l'aéroport passaient devant le tribunal de St Nazaire pour s'être dénudés devant les gendarmes mobiles en novembre dernier. Le jugement est mis en délibéré, alors que la procureure a déclamé un mois de prison avec sursis et une amende de 200€. A l'extérieur du tribunal, plusieurs centaines de manifestants étaient venus les soutenir ; et une quarantaine d'entre eux se sont dévêtus pour accueillir les prévenus à leur sortie.

Le 11 février : une p'tite prime de compensation ?

Le Conseil régional vient de voter une ralonge dérogatoire de 1 million€ pour la Communauté d'Erdre et Gesvres impacté par le projet d'aéroport. Question de Christophe Dougé, Conseiller régional EELV : *"La manne financière qui serait ainsi débloquée, viserait-elle à faire accepter un nouvel aéroport à une population et à des élus qui n'en veulent pas ?"*

Les 8, 9 et 10 février : accueil des Marcheurs de Nice contre le projet d'aéroport

- ▀ vendredi 8/02, premier accueil à Rezé au bar "le Canon à Pat" 51 rue Alsace-Lorraine à Rezé vers 17 h 30
- ▀ samedi 9/02 Manif tracto-marchée (tracteurs à confirmer) vers le centre-ville de Nantes RDV 10 heures à Pirmil, puis apéro en musique en fin de manif square Daviais (lieu de la grève de la faim du printemps dernier) vers 13 heures.
- ▀ dimanche 10/02 : arrivée sur la ZAD. RDV à la Paquelais à 10 h 30, marche à travers la ZAD, pique-nique à la vache rit et suite de la suite (prévoir un pique-nique à partager).

Le 4 février : futur aéroport = des économies plein gaz selon Ouest-France

Vinci cherche à faire des économies sur les infrastructures du futur aéroport : 2 passerelles, au lieu de 5 à Bouguenais (les passagers iront rejoindre leur avion à pieds), moins de parking à avions, une piste pas plus grande,... Les pilotes "qui doutent de l'utilité du transfert de l'aéroport" parlent d'aéroport "low cost" et soulignent que les airbus A380 ne pourront pas y venir régulièrement. Réponse de Vinci : *"À Nantes, aujourd'hui, il n'y a pas de marché pour les gros flux. Les longs courriers, Singapour, Dubaï, Tokyo, New York au quotidien, ce n'est pas réaliste. Même Lyon n'y arrive pas"*

Mais alors, si ce n'est pas pour avoir un grand aéroport international, il sert à quoi, ce transfert ???

Pour lire cette intéressante confrontation des deux points de vue, [cliquer ici](#)

Le 3 février : réoccupation de la ferme de Bellevue

Le collectif des paysans opposés à l'aéroport ont pris possession dimanche 3 février de la ferme de Bellevue récemment évacuée. Des moutons et des vaches ont été installés et leur

prise en charge sera assurée collectivement. Par cette occupation, les paysans que les bâtiments de ferme soient détruits et que les terres soient abandonnées.

Le 2 février 2013 : les expulsions des paysans suspendus par la justice

La Cour de Cassation vient de lancer un coup de semonce important à AGO-Vinci, aménageur et constructeur du projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes, en sanctionnant sa volonté de passer en force, sabre au clair et avec l'appui policier du gouvernement. La cour de cassation a décidé de mettre en attente de la liste des parcelles susceptibles d'expulsion établie par la Préfecture, en attendant le résultat des recours formés contre cette décision préfectorale.

Les avocats des opposants estiment que les expulsions pourraient subir un retard allant jusqu'à 2 ans. **Pour lire l'article, [cliquer ici](#)**

Le 17 janvier 2013 : les statistiques de fréquentation de Nantes-Atlantique

Les gestionnaires de l'aéroport pavoisent : la fréquentation a augmenté de 11,9% en 2012 par rapport à 2011. Selon eux, c'est ce qui justifie la construction de Notre Dame des Landes. Et pour faire bonne mesure, le Président du Conseil régional ajoute que le nombre de mouvements a, lui aussi, fortement augmenté (plus de 5%).

Malheureusement pour eux, cette analyse simpliste est erronée, si on met en perspective les statistiques depuis 2000.

En 2000, le nombre de passagers ayant fréquenté l'aéroport était de 1,993 millions, et il est en 2012 de 3,632 millions (+82%). Par contre, le nombre de mouvements d'avions (décollages et atterrissages) était de 72 156 en 2000 et n'est plus que de 64 300 (chiffre approximatif en attente de la stat. officielle, mais se fondant sur les stat. de novembre) en 2012 !

Quelle explication ?

Cela signifie que l'aérogare va bientôt être trop petite et qu'il va falloir l'agrandir. Mais on voit clairement que les avions sont aujourd'hui plus gros et mieux remplis. Donc les mouvements sont moins nombreux. Donc, la piste est très grandement suffisante et ne risque aucune saturation ! CQDF.

En passant, on peut estimer, aussi, que les avions sont plus légers, moins gourmands en carburant et moins bruyants. Cela veut dire que le plan d'exposition au bruit (PEB), grand argument évoqué par les partisans de NDDL, devrait être ré-étudié.